



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019

Délibération n° 06

Date de convocation
07.06.19

Objet : Approbation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2020

Date d'affichage
11.06.19

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 35

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme M.-M. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. J.-M. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. J.-C. SIBERT – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme L.-A. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M.-C. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme J. BREDAS par M. C. GHIS – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – D. REDSTONE par Mme L.-A. MOLLARD-CADIX – Mme N. GILLES par M. M. BAFFIE – M. Y. LERAY par Mme M.-M. SALLES – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par M. D. VIGNEULLE – Mme K.-D. MAKOUTA par M. J.-M. GUILBOT.

Madame Josiane FOURGEUX a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2333-6 à L. 2333-15,

VU la délibération n°5 du 20 octobre 2008 relative à l'instauration d'une Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

VU l'avis de la commission Administration Finances

CONSIDERANT la nécessité de renouveler annuellement le montant de la TLPE perçue par la commune

CONSIDERANT le montant de l'augmentation qui est calculé en fonction du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année soit : + 1,60% pour 2020 (source INSEE)

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer au 1er janvier 2020 les nouveaux tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure suivants :

OBJET DE L'AUTORISATION	Tarifs 2019	Tarifs 2020	% retenu
Enseignes			
Supérieur à 7m ² et inférieur ou égal à 12m ²	15,70 € /m ²	16 € /m²	1,60%
Supérieur à 12m ² et inférieur ou égal à 50m ²	31.40 € /m ²	32 € /m²	
Supérieur à 50m ²	62.80 € /m ²	64 € /m²	
Pré-enseignes	15,70 € /m ²	16 € /m²	
Publicité			
Non numérique (inférieure à 50 m ²)	15,70 € /m ²	16 € /m²	1,60%
Non numérique (supérieure à 50 m ²)	31.40 € /m ²	32 € /m²	
Numérique (inférieure à 50 m ²)	47.10 € /m ²	48 € /m²	
Numérique (supérieure à 50 m ²)	94.20 € /m ²	96 € /m²	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 17 juin 2019

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -